

## Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed ERICHI, Yasmine OUAZZANI, DE TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Carole LAFON, Laurent NOEL, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

### Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Autorisation de signature d'une convention entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la ville de Gennevilliers, pour son centre de santé sexuelle (CSS)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1435-8 à L1435-11 et R1435-16 à D 1435-36-2 , D 1432-33, R 1432-57 à R 1432-66,

Considérant que l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) et la ville de Gennevilliers sont liées par des conventions relatives à la participation financière de l'ARS au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire,

Considérant que ces actions s'inscrivent dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS),

Considérant le projet concerné, relatif à la prévention des risques prostitutionnels en classes de 6ème et de 5ème, pour un montant de 15.000 €,

**DELIBERE**

Article 1 : Autorise M. le Maire à signer la convention entre l'ARS Ile-de-France et la ville de Gennevilliers, pour son centre de santé sexuelle

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 06/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

Le Maire  
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 3 octobre 2023